

Derriennic Associés : Bruno Ducoulombier rejoint le cabinet en tant qu'associé

ARNAUD DUMOURIER | 25 FÉVRIER 2019

[NOMINATIONS \(/NOMINATIONS.HTML\)](#)



[\(/nominations/62758-derriennic-associes-bruno-ducoulombier-associe.html\)](#)

Derriennic Associés accélère son développement avec l'arrivée de Bruno Ducoulombier en tant qu'associé IP/IT et Compliance.

Le cabinet Derriennic Associés se renforce avec l'arrivée de Bruno Ducoulombier, spécialiste reconnu depuis plus de trente ans dans le droit des technologies de l'information.

«J'ai régulièrement eu l'occasion d'échanger avec le cabinet, sur de nombreuses questions et dans le cadre de dossiers communs complexes. J'apprécie humainement les membres de ce cabinet et me réjouis de les rejoindre ; j'ai également été séduit par leur structure, à la fois hautement spécialisée et valorisant une approche agile de leur expertise », indique Bruno Ducoulombier à l'occasion de son arrivée au sein de Derriennic Associés

Bruno Ducoulombier est avocat au barreau de Paris depuis 1981 et titulaire d'une maîtrise de droit des affaires et de droit européen (Université Paris II – Panthéon Assas). Il a exercé dans des cabinets d'avocats de premier plan, tels que Alain Bensoussan Avocats, où il a été directeur, ou Fieldfisher, au sein duquel il était associé.

Il est membre de l'association des praticiens du droit des marques et des modèles (APRAM), de l'association française du droit de l'informatique et des télécommunications (AFDIT) et du Cercle de la Compliance.

Bruno Ducoulombier a développé une expertise de premier plan en droit de la propriété intellectuelle, des nouvelles technologies et en compliance. Il accompagne en conseil et en contentieux une clientèle de grands groupes et de PME innovantes, évoluant principalement

dans les secteurs de la santé, de l'agroalimentaire et de la finance. Il intervient notamment en matière de négociations de projets « cloud », de projets d'externalisation et d'intégration de système, de commerce électronique, de données à caractère personnel, de contentieux informatique, ainsi qu'en conformité, en matière de logiciels, de lutte anti-corruption et de devoir de vigilance.

« Nous sommes ravis d'accueillir Bruno parmi nous. Nos expertises sont à la fois similaires et complémentaires et sa présence nous permettra de démultiplier nos synergies et surtout de développer notre stratégie dans le domaine de la compliance auprès de nos clients soumis à ces nouvelles règles et leur technicité. Une forte confiance entre nous s'est créée au fil du temps. Cette association représente la concrétisation et l'aboutissement logique de plusieurs années de coopération », commente François-Pierre Lani, associé au cabinet.

Cette arrivée s'inscrit dans la continuité de la stratégie de croissance du cabinet, qui s'est particulièrement développée ces dernières années par le biais de la croissance interne, avec notamment les cooptations d'Alexandre Fiévée et d'Emmanuel Benoît en tant qu'associés en janvier 2018. A ce jour, le cabinet représente l'une des équipes IP-IT les plus importantes du marché, avec une quinzaine d'avocats dédiés.

Arnaud Dumourier (@adumourier (<https://twitter.com/adumourier>))

Suivre @adumourier (<https://twitter.com/adumourier>)